
Me Marc Jolin

Avocat, B. A., LL. L., M. Fisc.

7380, chemin du Lac, C.P. 2657, North Hatley (Québec) J0B 2C0
Tél. : (819) 842-2481 • Sans frais : (800) 891-5429 • Téléc. : (819) 842-2131
Courriel : mejolin@juritech.qc.ca • Site Internet : www.juritech.qc.ca

RENSEIGNEMENTS POUR MANDAT EN CAS D'INAPTITUDE

1 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Personne ressource : Courriel :
N° téléphone : (bur.) (rés./cell.) N° télécopieur :

2 TYPE DE MANDAT

Ce mandat prend effet (cochez vos choix) : principalement au cas d'inaptitude du Mandant
 immédiatement pour des actes de simple administration seulement

3 IDENTIFICATION DU MANDANT

Désignation (M., Mme, Docteur, Maître, etc.) : Sexe : Homme Femme
Prénom(s) : Nom de famille :
Occupation : Lien de parenté (s'il y a lieu).....
Adresse complète :
Date et lieu de naissance : Numéro d'assurance-sociale :
Statut matrimonial courant : Marié(e) Célibataire Veuf / Veuve
 Divorcé(e) Conjoint de fait Séparé(e) légalement
 Séparé(e) de fait Autre :

N.B. : Si marié, divorcé ou séparé : fournir photocopie du contrat de mariage. Si mariés sans contrat de mariage, fournir tous les renseignements nécessaires tels : nom du conjoint, date et lieu du mariage, lieu du premier domicile commun et le nom du régime matrimonial ou photocopie du jugement de séparation ou de divorce, selon le cas.

4 IDENTIFICATION DU(DES) MANDATAIRE(S)

NOTE : Si le(s) Mandataire(s) aux Biens n'est (ne sont) pas le(s) même(s) que le(s) Mandataire(s) à la personne, indiquez-le.

4.1 Mandataire : aux biens à la personne les deux

Prénom(s) : Nom de famille :
Occupation : Lien de parenté (s'il y a lieu).....
Adresse complète :

4.2 Mandataire : aux biens à la personne les deux

Prénom(s) : Nom de famille :
Occupation : Lien de parenté (s'il y a lieu).....
Adresse complète :

4.3 Mandataire : aux biens à la personne les deux

Prénom(s) : Nom de famille :
Occupation : Lien de parenté (s'il y a lieu).....
Adresse complète :

4. IDENTIFICATION DU(DES) MANDATAIRE(S) (suite)

4.4 Mandataire : aux biens à la personne les deux

Prénom(s) : Nom de famille :

Occupation : Lien de parenté (s'il y a lieu).....

Adresse complète :

NOTE : Si plusieurs mandataires doivent agir ensemble, donnez les renseignements ci-dessus pour chacun d'eux (nombre recommandé : 1 ou 3. Si 3 = décision à la majorité.)

5 IDENTIFICATION DU(DES) MANDATAIRE(S) REMPLAÇANT(S)

5.1 En cas de décès, refus, renonciation, inaptitude, etc., un mandataire à la personne sera remplacé par :

aucun remplaçant un seul remplaçant plusieurs remplaçants ensemble

choix par un conseil de famille un remplaçant à la fois, mais plusieurs possibilités dans l'ordre

5.2 En cas de décès, refus, renonciation, inaptitude, etc., un mandataire aux biens sera remplacé par :

aucun remplaçant un seul remplaçant plusieurs remplaçants ensemble

choix par un conseil de famille un remplaçant à la fois, mais plusieurs possibilités dans l'ordre

5.3 Indiquez dans l'ordre de préférence, s'il y a lieu, le nom, le lien de parenté et/ou l'adresse (ville) du ou des remplaçants pour chaque type de mandat :

5.3.1 Mandataire : aux biens à la personne les deux

Prénom(s) : Nom de famille :

Occupation : Lien de parenté (s'il y a lieu).....

Adresse (ville) :

5.3.2 Mandataire : aux biens à la personne les deux

Prénom(s) : Nom de famille :

Occupation : Lien de parenté (s'il y a lieu).....

Adresse (ville) :

5.3.3 Mandataire : aux biens à la personne les deux

Prénom(s) : Nom de famille :

Occupation : Lien de parenté (s'il y a lieu).....

Adresse (ville) :

NOTE : Si plusieurs : nombre minimal de mandataires devant agir ensemble :

6 AUTRES MODALITÉS

6.1 La faillite du mandataire aux biens mettra-t-elle fin à son administration ? Oui Non

6.2 Si le remplacement ne peut se faire, le (ou les) mandataire(s) restant(s) a-t-il (ont-ils) le pouvoir de nommer un ou d'autres mandataires ? Oui Non

6.3 Si plusieurs mandataires sont nommés, le mandataire restant a-t-il le pouvoir de continuer d'agir seul ou l'obligation de nommer d'autres mandataires ?

pouvoir de continuer d'agir

obligation de nommer d'autre(s) mandataire(s) nécessaire(s) pour avoir un nombre minimal

6.4 Si un seul mandataire à la fois, ce mandataire initialement nommé peut-il se faire remplacer pour certains actes par des remplaçants que vous avez nommés ? Oui Non

6. AUTRES MODALITÉS (suite)

- 6.5 Si oui, un tel remplacement (substitution) partiel a-t-il une durée maximale ?
 Oui - Laquelle ? 6 mois 12 mois 24 mois
 Non
- 6.6 Si deux mandataires aux biens agissent ensemble et qu'il survient un désaccord, ce désaccord entre eux doit-il être soumis à l'arbitrage ?
 Oui - Identification de l'arbitre :
 Non
- 6.7 Si plusieurs mandataires aux biens, peuvent-ils se déléguer (sous-mandat : tous demeurent responsables) certains pouvoirs ?
 Oui - Durée maximale du sous-mandat : 6 mois 12 mois 24 mois
 Non
- 6.8 À qui le mandataire aux biens doit-il rendre compte chaque année ? Indiquez l'ordre de préférence et complétez s'il y a lieu :
 à mon conjoint s'il n'est pas mandataire
 à mon/mes enfants(s) non mandataires
 à :
- 6.9 Tout mandataire aux biens est-il rémunéré ?
 Oui - en se basant sur son taux horaire
 selon un multiple du salaire minimum
 selon une rémunération fixe
 Non
- 6.10 Certains mandataires aux biens devront-ils agir gratuitement ? Oui - Qui ?

7. POUVOIRS SUR LES BIENS

- 7.1 Tout mandataire aux biens peut-il subvenir à même le patrimoine du mandant et selon ses moyens aux besoins financiers de certains proches (conjoint, enfants à charge, etc.) du mandant ?
Pour mandat immédiat s'il y a lieu : Oui Non
Pour mandat en cas d'incapacité : Oui Non
Si oui, identifiez clairement chacune de ces personnes :
.....
.....
.....
N.B. : Mêmes critères que « obligation alimentaire ».
- 7.2 Les placements doivent-ils être sûrs (selon les normes du Code civil) ?
Pour mandat de simple administration : Oui Non
Pour mandat de pleine administration : Oui Non
- 7.3 Si le mandant a répondu oui à l'une des 2 possibilités, désire-t-il que son mandat décrive la liste de ces placements selon le Code civil du Québec ? Oui Non
- 7.4 Le mandant désire-t-il que le mandat de simple administration comprennent les pouvoirs suivants :
 Procéder à toute planification successorale ou *ante mortem* si un fiscaliste estime que les impôts au décès pourraient être réduits.

8 POUVOIRS À L'ÉGARD DE LA PERSONNE

8.1 Le mandat à la personne doit-il inclure les pouvoirs additionnels suivants :

POUVOIRS BIOLOGIQUES

- pouvoir de consulter le dossier médical
- volonté de fin de vie (mourir dignement sans acharnement thérapeutique si aucun espoir de guérison)
- consentement aux soins
- refus d'électrochocs
- adéquation au style de vie antérieure
- garde et entretien
- prélèvement d'organes
- demeurer chez-soi le plus possible
- refus radical d'institutionnalisation

9 CLÔTURE

9.1 Le premier mandataire (ou premier groupe de mandataires) intervient-il dans l'acte pour accepter le mandat? Oui Non

9.2 Ville de signature du mandat :